

Cette Garantie Limitée est une garantie volontaire du fabricant fournie par Enphase Energy, Inc. ("Enphase") pour les produits présentés ci-dessous :

- Les **micro-onduleurs de la série IQ™7 et de la série IQ6**, ainsi que les **micro-onduleurs avec le produit SKU C250-72-2LN-2LN-S2** qui, dans chaque cas, sont connectés à Internet via un produit Envoy™, listé ci-dessous (chacun un "**Micro-onduleur**") ;
- **Produit Envoy Existants**
- **IQ Envoy, IQ Combiner+, IQ Combiner, IQ Commercial Envoy, Envoy-S Standard, Envoy-S Metered ou AC Combiner Box** (chacun, un "**Envoy**") ; et
- **Q Agrégateur, Q Agrégateur commercial, Connexion mobile ou TC de consommation** ;  
 chacun dénommé "**Produit Couvert par La Garantie**".

Cette Garantie Limitée s'applique en sus des droits légaux dont disposent les consommateurs en vertu des lois luxembourgeoises sur la protection des consommateurs, et ne peut se substituer à ceux-ci.

Si vous êtes un consommateur et que votre Produit Enphase Energy couvert par la Garantie est défectueux ou non conforme au contrat de vente, vous pouvez choisir de faire une réclamation en vertu des lois luxembourgeoises sur la consommation ou de cette Garantie Limitée (selon le cas).

Pour plus d'informations sur la législation luxembourgeoise en matière de protection des consommateurs, contactez votre organisation locale de consommateurs (par exemple, l'Union Luxembourgeoise des Consommateurs, le Centre Européen des Consommateurs Luxembourg).

### Garantie limitée

En plus de vos droits en vertu des lois luxembourgeoises en matière de consommation, sous réserve des conditions de la présente Garantie Limitée (y compris les limitations et exclusions énoncées ci-dessous), Enphase garantit au Propriétaire Couvert (tel que défini ci-dessous) que le Produit Couvert par la Garantie sera exempt de défauts de fabrication et de matériaux pendant la Période de Garantie applicable indiquée ci-dessous (chacun une "**Période de Garantie**"), à condition que le Produit Couvert par la Garantie soit (i) acheté auprès d'Enphase ou d'une entité expressément autorisée par Enphase à revendre le Produit Couvert Par la Garantie (le "**Revendeur Autorisé**"), (ii) que le Produit Couvert par La Garantie reste à l'emplacement initial de l'Utilisateur Final (l'"**Emplacement initial**"), et (iii) que l'emplacement initial soit à Luxembourg.

<b>Produit(s) Couvert(s) par La Garantie</b>	<b>Période(s) de Garantie Limitée(s)</b>
Série IQ™7, série IQ6, micro-onduleurs de la série IQ6 connectés à Internet par l'intermédiaire d'un produit Envoy.	25 ans à compter de la première des dates suivantes à survenir : (i) la date d'expédition du Produit Couvert Par La Garantie par Enphase ou (ii) la date d'activation* du Produit Couvert par la Garantie dans le système Enlighten™ d'Enphase (cette date applicable est appelée la " <b>Date de Début de Garantie</b> ").
SKU C250-72-2LN-2LN-S2 micro-onduleurs connectés à Internet via un produit Envoy	10 ans à partir de la Date de Début de Garantie.

Produits Envoy existants	2 ans à partir de la Date de Début de Garantie.
IQ Envoy™, IQ Combiner 3, IQ Combiner+, IQ Combiner, IQ Combiner, IQ Commercial Envoy, Envoy-S Standard, Envoy-S Metered, ou AC Combiner Box	5 ans à partir de la Date de Début de Garantie.
Q Agrégateur, Q Agrégateur commercial, Connexion mobile ou de consommation CT	5 ans à partir de la Date de Début de Garantie.

\*Un Produit Couvert par la Garantie est considéré comme "activé" lorsque le système solaire photovoltaïque a reçu "l'autorisation d'exploitation" des autorités compétentes.

Si Enphase répare ou remplace un Produit Couvert par la Garantie, la Garantie Limitée continuera de s'appliquer au produit réparé ou de remplacement jusqu'à (i) la fin de la Période de Garantie Limitée originale telle qu'établie dans le tableau ci-dessus ou (ii) 90 jours après la date de réception du produit réparé ou de remplacement, à condition que le produit réparé ou remplacé soit installé et (lorsque le produit réparé ou de remplacement est un micro-onduleur) connecté à Internet via Envoy (comme décrit dans le manuel d'installation et de fonctionnement trouvé à [www.enphase.com](http://www.enphase.com)) dans les 45 jours consécutifs suivant la date de réception du produit réparé ou de remplacement.

La présente Garantie Limitée est accordée uniquement à l'utilisateur final qui a acquis et mis en service le Produit Couvert par la Garantie pour la première fois (l'"**Utilisateur Final**") ou à un utilisateur final subséquent (le "**Cessionnaire**") (chaque utilisateur final ou cessionnaire étant un "**Propriétaire Couvert**") tant que (i) le Produit Couvert par la Garantie demeure à son emplacement initial et (ii) le Cessionnaire présente à Enphase un "**Formulaire de Transfert de Propriété**" et paie les droits applicables (les "**Droits de Transfert**") dans les 30 jours suivant la date du transfert au Cessionnaire. Cette soumission est une exigence pour le maintien de la couverture en vertu de la présente Garantie Limitée. Les Frais de Transfert sont indiqués dans le Formulaire de Changement de Propriété et peuvent faire l'objet d'ajustements raisonnables de temps à autre (à la discrétion d'Enphase). Le Formulaire de Changement de Propriétaire et les instructions de paiement sont disponibles à l'adresse <http://www.enphase.com/warranty>.

Une réclamation en vertu de la Garantie Limitée doit être soumise en suivant les procédures décrites au Paragraphe 3 ci-dessous (processus RMA).

#### 1. Exclusions de garantie.

- i. Cette garantie limitée ne s'appliquera pas dans les circonstances suivantes :
  - a) si le Produit Couvert par la Garantie n'est pas enregistré auprès d'Enphase et (si le Produit Couvert par la Garantie Couvert est un Micro-onduleur) connecté à Internet par l'intermédiaire d'un Envoy (tel que décrit dans le Manuel d'Installation et d'Utilisation disponible sur [www.enphase.com](http://www.enphase.com)) dans les 45 jours consécutifs suivant la Date de Début de Garantie;
  - b) si le Produit Couvert par la Garantie n'est pas installé, mis en service manipulé ou utilisé conformément au Guide d'Installation Rapide (fourni avec le Produit Couvert par la Garantie) ou au Manuel d'Installation et d'Utilisation ou dans des conditions pour lesquelles le Produit Couvert Par La Garantie n'a pas été conçu;
  - c) si le défaut survient après l'expiration de la Période de Garantie;
  - d) si le Produit Couvert par la Garantie a été altéré, modifié ou réparé (sauf si cette altération, modification ou réparation est effectuée par Enphase ou un tiers agissant en son nom) ;
  - e) si le Produit Couvert par la Garantie a été mal utilisé, négligé, altéré ou autrement endommagé;
  - f) Si le Produit Couvert par la Garantie a été utilisé autrement que conformément aux lois applicables;

- g) si le Produit Couvert par la Garantie a été soumis à un incendie, à de l'eau, à de la corrosion généralisée, à des infestations biologiques, à des actes naturels ou à une tension d'entrée qui crée des conditions de fonctionnement dépassant les limites maximales ou minimales énumérées dans les spécifications du Produit Couvert par la Garantie énoncées dans le Manuel d'Installation et d'Utilisation, y compris une haute tension provenant des génératrices ou des coups de foudre ;
  - h) si le défaut a été causé par un autre composant du système solaire raccordé non fabriqué par Enphase ;
  - i) si les marques d'identification originales (y compris la marque de commerce ou le numéro de série) du Produit Couvert par la Garantie ont été défigurées, modifiées ou enlevées ;
  - j) si le Profil de Réseau (paramètres de fonctionnement approuvés par les services publics) d'un Micro-onduleur a été modifié et que cette modification entraîne un dysfonctionnement, une défaillance ou un défaut de fonctionnement du produit ; et/ou
  - k) si le défaut survient pendant l'expédition ou le transport après la vente du Produit Couvert par la Garantie par Enphase à un Revendeur Autorisé.
- ii. De plus, cette Garantie Limitée ne couvre pas :
- a) le coût de la main-d'œuvre pour le retrait ou l'installation d'un Produit Couvert par la Garantie,
  - b) l'usure normale ou la détérioration, ou les défauts cosmétiques, techniques ou de conception d'un Produit Couvert par la Garantie qui n'affectent pas de façon importante la production d'énergie ou ne dégradent pas la forme, l'ajustement ou la fonction du Produit Couvert Par la Garantie;
  - c) le vol ou le vandalisme du Produit Couvert par la Garantie;
  - d) l'enlèvement, l'installation ou le dépannage des systèmes électriques de l'Utilisateur Final ou du Cessionnaire ; et/ou
  - e) les logiciels installés dans le Produit Couvert par la Garantie et/ou la récupération et la réinstallation de ces logiciels et données.
2. Voies de recours. Si Enphase confirme l'existence d'un défaut couvert par la présente Garantie Limitée, Enphase pourra, à son gré, soit (a) réparer ou remplacer gratuitement le Produit Couvert par la Garantie, soit (b) accorder à l'Utilisateur Final ou au Cessionnaire un crédit ou un remboursement proportionnel pour le Produit Couvert par la Garantie d'un montant égal à la valeur marchande courante du Produit Couvert par La Garantie au moment où l'Utilisateur Final ou le Cessionnaire avise Enphase du défaut, tel que déterminé à sa seule discrétion. Si Enphase choisit de réparer ou de remplacer le Produit Couvert par La Garantie, Enphase utilisera, à sa discrétion, des pièces ou produits neufs ou reconditionnés de conception originale, comparable ou améliorée.
3. Procédure de retour de marchandise. Pour faire une réclamation en vertu de cette Garantie Limitée, l'Utilisateur Final ou le Cessionnaire doit se conformer à la procédure d'autorisation de retour de marchandises ("**RMA**") disponible sur <http://www.enphase.com/warranty>.
4. Attribution. Enphase se réserve expressément le droit de notifier ou de céder ses droits et obligations en vertu de la présente Garantie Limitée à un tiers possédant l'expertise avérée et les ressources nécessaires pour s'acquitter efficacement des obligations prévues aux présentes.
5. Limitation de responsabilité.
- i. Enphase ne sera pas responsable de toute perte ou dommage qui n'est pas la faute d'Enphase ou qui n'est pas prévisible. La perte ou les dommages sont prévisibles s'il est évident qu'ils se produiront

ou si, au moment où le contrat de vente a été conclu, vous et nous savions tous les deux que cela pourrait se produire.

ii. Enphase ne fournit le Produit Couvert par la Garantie que pour un usage domestique et privé. Si vous utilisez le Produit Couvert par La Garantie à des fins commerciales ou d'affaires, Enphase ne sera pas responsable des pertes d'affaires, y compris, par exemple, la perte de profits, la perte d'affaires, l'interruption des activités ou la perte d'occasions d'affaires.

iii. Rien dans la présente Garantie Limitée ne limitera ou n'exclura la responsabilité d'Enphase pour (a) un décès ou des blessures corporelles causés par sa faute, (b) une fraude ou une fausse déclaration frauduleuse, (c) toute violation de vos droits légaux relativement au Produit Couvert par La Garantie ou (c) pour toute autre responsabilité qui ne peut être limitée ou exclue en vertu des lois applicables.

6. Lois applicables. Cette Garantie Limitée est régie et interprétée selon les lois luxembourgeoises et chaque partie se soumet à la juridiction non exclusive des tribunaux luxembourgeois. Toutefois, en tant que consommateur, vous bénéficierez de toutes les dispositions impératives de la loi du pays dans lequel vous résidez. Rien dans la présente Garantie Limitée ne porte atteinte à votre droit, en tant que consommateur, de vous prévaloir de ces dispositions impératives de la loi locale.

7. Exclusion. Si l'une des conditions de la présente garantie limitée est jugée illégale ou inapplicable, elle sera exclue de la présente Garantie Limitée et la légalité ou le caractère exécutoire des autres conditions n'en sera pas affecté.

Cette Garantie Limitée est offerte par Enphase Energy, Inc.

Coordonnées de contact :

Luxembourg

<https://enphase.com/fr-fr/support>

L'octroi de cette Garantie Limitée est expressément conditionné par l'acceptation et l'accord de l'Utilisateur final et de tout Cessionnaire autorisé aux termes, conditions et exigences des présentes.